Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le 20/02/2018
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_010-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_010

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2018

L'an deux mille dix huit, le quinze février à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Aménagement Economique et Urbain

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Draguignan - ZAC Chabran - Renonciation Association Syndicat Libre

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Bernard CHARDES pouvoir à Liliane BOYER, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Guy DEMARTINI, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Christine NICCOLETTI pouvoir à Frédéric MARCEL, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Christine PREMOSELLI pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Sylvain SENES pouvoir à Françoise LEGRAIEN

ABSENT(S) :
Jean-François FERRACHAT, Franck AMBROSINO, Caroline COLLOMBAT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Hugues MARTIN

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le 20/02/2018
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_010-DE

Dans le cadre de la constitution de la ZAC Chabran à Draguignan, il avait été prévu de constituer une Association Syndicat Libre (ASL) pour gérer les équipements communs aux îlots 1, 2 et 3.

Il s'agit des équipements suivants :

- la voirie (73 place du 7ème Bataillons de chasseurs Alpins),
- 63 places de parking,
- un bassin de rétention,
- un séparateur d'hydrocarbures.

Ils sont regroupés sur la parcelle cadastrée section AE n°330, pour une contenance de 2 031 m². Ces équipements ont vocation à être intégrés dans le domaine public de la ville de Draguignan.

Les copropriétés, concernées par cette renonciation et par cette cession à la commune, ont délibéré de façon favorable sur cette opération. Il s'agit de :

- Espace Euro (délibération du 23 mai 2017),
- Orée du Parc (délibération du 10 février 2017),
- Grand Parc (délibération du 16 octobre 2017).

La commune de Draguignan a donné son accord sur cette acquisition et délibérera une fois tous les accords obtenus. L'acquisition se fera à titre gratuit.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise est consultée au titre de sa qualité de :

- copropriétaire de l'îlot 3 B,
- propriétaire de l'îlot 1.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur cette renonciation à la constitution d'une ASL et à la cession au profit de la ville de Draguignan de la parcelle AE n°330.

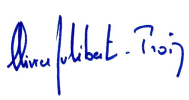
En vertu du parallélisme des formes, le Conseil d'agglomération doit donc délibérer pour renoncer à cette Association Syndicat Libre (ASL).

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Urbanisme et droit des sols réunie le 23 janvier 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver la renonciation à constitution d'ASL et la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AE n°330 au profit de la commune de Draguignan,
- autoriser Monsieur le Président à signer, si nécessaire, la modification de tout acte et notamment notarié,
- autoriser Monsieur le Président à signer, si nécessaire, tous documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 19/02/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le 20/02/2018
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_010-DE